

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 44-396-1929 Interdictions de séjour.

n° 44-396-1929

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

28 octobre 1929

Numéro JO

n° 396 du 30/11/1929

Date du numéro

30 novembre 1929

TEXTE INTÉGRAL

le séjour de la ville de Djibouti est interdit pendant cinq ans aux nommés : Ahmed Warsama, condamné pour vol par jugement du tribunal indigène du 1er degré, en date du 29 avril 1929; Mohamed Ali, Somali, condamné à quatre ans de prison et cinq ans d'interdiction de séjour, pour tentative de vol ; Abbas Garnis, Arabe, condamné à dix-huit mois de prison, pour vol ; Bourliane Mohamed, Dankali, condamné à deux ans de prison, pour vol.